

Flashpub du 18 janvier, la Direction en Marche

Bureau Central, le 19 janvier 2018 - N° 02/18

Le dernier Flashactu nous informant des mesures de la loi de Finances et de Financement de la Sécurité Sociale vante une amélioration notable du pouvoir d'achat des salariés.

Nous n'aborderons pas ici les impacts de ce jeu d'écriture qui augmentent le pouvoir d'achat court-termiste au détriment du salaire différé (cotisations chômage, maladie, retraite, CAF...) avec des effets néfastes pour notre avenir. Nous ne polémiquerons pas sur sa publication à la veille des négociations sur les augmentations salariales. Nous profitons de ce tract pour rappeler que FO avait dénoncé les augmentations indécentes du COMEX. Très opportunément cette année la Direction convoque les organisations syndicales représentatives à des négociations avant la publication des très bons résultats de 2017. Résultats record, négociations avancées le raccourci est vite fait. Nous militerons afin d'obtenir le report des dates.

Nous souhaitons surtout informer les salariés que le Flashactu fait **référence à la moyenne de tous les personnels** de l'Entreprise ! **Ne vous fiez pas aux 750 € annuels** avancés pour un salarié à temps complet ! En se fondant sur les 1,3 % du salaire brut, tel qu'annoncé dans la communication Direction nous prenons les calechettes (hors heures majorées et primes) :

Salaire Brut annuel (13 mois + PUA)	Salaire brut mensuel	PUA	Gain annuel Basé sur 1.3%
N1 sans ancienneté			
20 770 €	1 490 €	1 400 €	270 €
27 400 €	2 000 €	1 400 €	356 €
33 900 €	2 500 €	1 400 €	440 €
40 400 €	3 000 €	1 400 €	525 €
57 692 €	4 330 €	1 400 €	750 €

Les 750 € de gain de pouvoir d'achat sont calculés sur une moyenne de tous les salariés Air France. Pour en bénéficier il faut percevoir un salaire annuel brut de 57 692 € ! Nous préférons amener ces précisions afin que chacun d'entre vous puisse mesurer l'impact réel sur son pouvoir d'achat.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général